

ASSURANCE-EMPLOI

Quel revenu dois-je déclarer ?

Vous avez un contrat à temps partiel ?

Le revenu à déclarer à l'assurance-emploi doit être calculé en fonction de votre pourcentage de contrat et des heures travaillées.

 **Ne déclarez pas simplement le revenu qui apparaît sur votre relevé de salaire.**

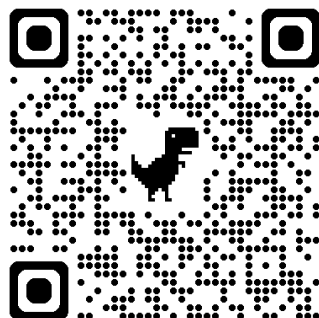
Pour vous aider à faire le bon calcul, L'APL www.lignery.ca met à votre disposition :

- Des explications et des exemples de calcul
- Un outil Excel qui permet de déterminer plus facilement le revenu à déclarer.

POUR AFFICHER



Scannez le code QR pour accéder à la page **Assurance-emploi** du site de L'APL.



Un doute sur le montant à déclarer ?

Consultez les exemples avant de transmettre votre déclaration !